

LA CELEBRATION DE LA MESSE FACE AU PEUPLE

I

Le problème historique :
Comment a-t-on célébré au cours des siècles ?

1) *La haute antiquité.*

La plus ancienne mention formelle de l'autel chrétien se trouve dans saint Irénée¹. Elle ne nous apprend rien sur l'attitude du célébrant. Il n'y a rien non plus à tirer des fresques des catacombes romaines représentant la « *fractio panis* », sous forme de banquet.

Il n'est pas absolument sûr que la fresque qui est dans la chapelle dite des sacrements, au cimetière de Calliste, représente la célébration de la messe. S'il était définitivement établi que cette fresque est eucharistique, on en pourrait déduire qu'aux environs de l'an 200, époque présumée de cette composition, l'autel avait souvent la forme d'une table-guéridon à trois pieds. Peut-être alors les fidèles entouraient-ils à une distance convenable le célébrant... C'est une conjecture, sans plus.

Comment célébrait-on dans les églises que nous savons avoir existé à Rome au III^e siècle ? Était-ce face au peuple ? Avouons simplement notre ignorance. On sait en effet qu'il y avait à Rome, lors de la paix de l'Église, en 313, vingt « *tituli* » qui correspondent à peu près à nos paroisses d'aujourd'hui. « En dépit d'une légende communément reçue et dont le crédit persistant est d'autant plus singulier qu'elle ne peut même pas revendiquer en sa faveur le prestige d'une haute antiquité, les catacombes ne furent jamais pour les chrétiens de Rome, même au temps des persécutions, le lieu habituel des réunions liturgiques. C'est dans la ville même, à l'intérieur des murs, que se tenaient leurs assemblées religieuses². » Tout au plus, l'anniversaire

1. *Contra Haereses*, lib. IV, cap. xviii, 6; P. G., VII, 1029.

2. R. VIELLIARD, *Recherches sur les origines de la Rome chrétienne*, p. 13.

de certains grands martyrs a-t-il été célébré dans quelques rares cryptes des catacombes et devant un public très restreint. Il n'y a pas dans tous les cimetières romains de salle *ancienne* pouvant recevoir plus de quatre-vingts personnes...

En outre, la *dévotion liturgique* aux martyrs ne paraît pas remonter, à Rome, plus haut que les environs de l'an 250... Elle semble venir d'Afrique, où elle était sûrement plus ancienne...

Dans ces cas, assez rares, de célébration dans les catacombes, si le tombeau du martyr était aménagé en « *arcosolium* », la célébration était sûrement dos au peuple. Si la célébration avait lieu *dans un oratoire au-dessus de la catacombe du martyr vénéré*, nous retombons dans le cas précité de la célébration dans les églises ou maisons de Rome.

2) De la paix de l'Église jusqu'à l'aube des temps carolingiens.

La discipline a évolué un peu différemment, en Italie et hors d'Italie, dans le reste de l'Occident. Cela tient à ce fait qu'en Italie on a toujours les restes d'un martyr, dans un sarcophage. *Ce tombeau n'est jamais déplacé*. Le corps du martyr n'est jamais divisé en reliques particulières (sauf à Milan, où l'usage des Grecs de diviser les corps saints a prévalu de bonne heure). Ce tombeau est d'ordinaire établi dans « *une confession* ».

En Italie, *l'autel unique est établi sur une confession*. On n'y touche jamais et, le voudrait-on, ce serait un travail important que de modifier les dispositions primitives.

Cependant, on peut citer des cas où l'on a fait cette transformation à une époque ultérieure. Il en est ainsi dans la basilique ambrosienne de Milan. Les fouilles effectuées en 1864 l'ont montré à l'évidence³. L'autel a été inversé.

Mais c'est là exception extrêmement rare.

La disposition universelle est de célébrer face au peuple.

Tout est commandé par le tombeau inviolable. Au début, l'orientation ne paraît pas avoir joué un rôle important.

Les anciennes basiliques romaines, quand elles sont orientées, ne le sont que très approximativement. Le P. Grisar a montré⁴ qu'à Rome quarante-trois églises étaient orientées, quarante-cinq tournées au sud et cinquante-deux à l'ouest. Cependant, certaines anciennes basiliques étaient orientées, ainsi Saint-Paul-hors-les-Murs. Cela signifie que l'entrée était à l'est, que les fidèles regardaient l'ouest en priant et que l'évêque, leur faisant face à l'autel, priait tourné vers l'Orient.

Il semble bien que la coutume de prier en regardant l'Orient ne s'est pas établie à Rome sans difficulté. Saint Léon († 461), dans un très rude sermon, reproche à certains chrétiens de se tourner vers l'Orient, avant d'entrer dans la basilique Saint-Pierre et de s'incliner vers le soleil levant comme font les païens. « Sans doute, dit le Pape, il y a là ignorance, autant que réminiscence païenne, et leurs hom-

3. DOM DE PUNIET, *Pontifical Romain*, t. II, p. 240.

4. *Histoire de Rome et des papes*, traduction Ledos, t. I, p. 374.

mages vont plutôt au créateur de la lumière qu'à la lumière elle-même qui est une créature; il faut cependant s'abstenir de cette apparence d'idolâtrie ⁵. »

Dans le même temps, saint Paulin de Nole († 431) montre qu'en dehors de Rome on a davantage le souci de l'orientation dans la prière. Il s'excuse de ne pas suivre la coutume : « L'aspect extérieur de la basilique ne la montre pas tournée vers l'Orient, quoique ce soit l'usage le plus habituel, mais vers la basilique de mon seigneur saint Félix, pour rappeler sa mémoire ⁶. »

En Occident, ailleurs qu'en Italie, l'autel était établi rarement sur un tombeau de martyr, ou une confession (Saint-Martin de Tours), mais le plus souvent sur des reliques représentatives qu'on nommait *brandea*. Cet usage nous est très bien connu, notamment grâce à Grégoire de Tours. Des « *brandea* » sont des linges ayant reposé sur des restes de martyrs ou de confesseurs; des franges des housses ornant les sarcophages vénérés, de la poudre raclée à ces tombeaux, de l'huile des lampes qui brûlent devant les restes saints... C'est de ce genre de reliques qu'envoie saint Grégoire le Grand à l'église de Saintes en Gaule.

Il résulte de cette diversité d'autels : 1° sur corps de martyrs — lesquels sont immuables, et 2° d'autels sur « *brandea* », qu'en dehors de l'Italie, ces derniers autels pourront beaucoup mieux être déplacés suivant les exigences de la « prière orientée » dont nous allons bientôt parler.

Mais, sans entrer ici dans les questions obscures des deux grands rites usités en Occident (rit gallican et rit romain), on peut assurer qu'en général le *célébrant est face au peuple*, non seulement en Italie, mais encore dans tout l'Occident latin ⁷.

Le rit ambrosien atteste l'usage ancien d'une façon curieuse : le prêtre est toujours censé célébrer face au peuple, de telle sorte qu'il ne se retourne point pour dire : *Domini vobiscum*, ni pour bénir. Or ce rit doit remonter bien plus haut que nos plus anciens textes ambrosiens, lesquels sont du IX^e siècle ⁸. Si l'hypothèse de Duchesne (*Origines*, p. 92) est juste, la liturgie ambrosienne ayant conservé assez de traits gallicans pour qu'il n'y ait aucun doute sur son identité primitive avec les liturgies transalpines, la démonstration est faite : ailleurs qu'en Italie on célébrait face au peuple ⁹.

5. Sermon 27, n° 4; P. L., LIV, 219.

6. Epist., XXXII, 13, ad Severum; P. L., LXI, 337.

7. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, 5^e édit., pp. 89-110.

8. DOM CABROL, dans *Liturgia*, p. 803.

9. Dans le rit mozarabe également, puisqu'on montrait les espèces eucharistiées : « Sancta Sanctis » (cf. DOM CABROL, dans *Liturgia*, p. 819).

Duchesne a rallié de nombreux partisans surtout en France et notamment Lejay.

Pour les adversaires de la thèse Duchesne qui rattachent la liturgie ambrosienne à la liturgie latine, avant son évolution du IV^e au VI^e siècle, nous retombons dans le cas du rit romain où l'on montrait les espèces consacrées : « Sancta sanctis. » Le rit de la petite élévation est attesté dès l'ordo I.

Quant au rit romain, *notre Canon*, qui n'a pas varié depuis saint Grégoire le Grand, atteste l'usage de célébrer alors face au peuple.

A cette époque, en effet, le Canon est considéré tout entier comme consécatoire, ceci explique d'ailleurs à merveille les bénédictions qui suivent la grande élévation et particulièrement la prière *Supplices te rogamus*, qui tient la place occupée par l'épiclese dans les liturgies anciennes ¹⁰.

Or, quand le Canon était terminé, le pontife montrait au peuple les espèces eucharistiées en prenant l'hostie touchant le bord du calice qu'à sa droite le diacre soulevait. L'attouchement du calice par l'hostie avait pour dessein de montrer clairement l'unité du sacrifice ¹¹. C'est notre petite élévation, dont le peuple ne voit plus rien.

Ce qu'il importe de souligner dans cette messe antique, célébrée face au peuple, c'est l'idée, et sa réalisation pratique, de l'unité de l'Église représentée par l'unité de l'autel — l'unité, l'union étroite du pontife avec ses prêtres concélébrants et les fidèles. Il n'y a pas de spectateurs. Chacun joue son rôle dans cette hiérarchie qui part du plus humble chrétien chantant les répons et les hymnes, et qui par la schola — par les ministres — aboutit au pontife...

« Unde et memores nos servi tui, sed et plebs tua sancta... offerimus praeclarae majestati tuae... *Supplices te rogamus*... jube haec perferri... in sublime altare tuum... »

Et chacun chante, ou entend chanter, dans sa langue maternelle. Le latin de la messe est compris d'un homme du VI^e siècle — il ne le sera plus au VIII^e ou au IX^e, le latin s'étant très vite désagrégé. Chacun comprend le canon, modulé par le pontife à voix haute ¹².

La messe est une chose vivante — autant que nous pouvons nous la représenter. Le peuple y participe activement : il voit, car les courtines qui entourent le ciborium sont écartées à certains moments, il entend, il comprend... ¹³

10. C'est à partir d'Amalraire (IX^e siècle) qu'on commence à expliquer les croix après la consécration au sens figuratif (*Eucharistia*, p. 547). Faute de sens historique, les protestants triomphaient : « A quoi servent ces bénédictions après la consécration ? » Il y eut un moment de désarroi chez les théologiens et Maldonat en demanda la suppression... La bonne solution du problème repose sur une notion correcte du « développement ». Ce sont les scolastiques qui ont eu, à bon droit, le souci de préciser l'instant rigoureux de la consécration. Avant les premiers de ces scolastiques, le problème ne se pose pas dans les termes modernes.

11. D. PIUS PARSCH, *La Sainte Messe*, pp. 222, 231; *Eucharistia*, p. 548.

12. Selon Dom Cabrol la récitation secrète du canon en occident remonte — peut-être, car il n'y a pas de texte décisif, du moins pour Rome, à la fin du VII^e siècle.

13. Dans *Cité Nouvelle*, 10 octobre 1943, pp. 695-710, « Liturgie et rechristianisation », le P. DONCOEUR écrit, p. 703 : « Sans doute, quand il ne comprit plus du tout le grec (le peuple chrétien), l'Église lui parla-t-elle en latin. Mais bien vite, il ne comprit plus le latin; et depuis nos origines françaises, depuis Geneviève et Clotilde..., etc. »

Ce qui laisse entendre que Geneviève (420 ?-500 ?) et Clotilde (474 ?-545) ne comprenaient rien au latin d'Église. Ce n'est pas si sûr, au

Et, soit dit dès à présent, si certains demandent actuellement de revenir à cette célébration face au peuple — dans certains cas que nous préciserons plus loin — ce n'est pas tant par goût d'archaïsme que pour tâcher de rendre en pratique par un usage qui frappe nos contemporains, quelque chose de cette participation active à la prière fondamentale de la communauté chrétienne.

3) Les exigences de la prière orientée.

Aujourd'hui, certains disent : Si le prêtre depuis longtemps célèbre la messe, dos au peuple, c'est bien qu'on a vu assez vite les inconvénients de l'usage contraire, et qu'on y a renoncé pour de bonnes raisons... Les bonnes raisons, on les déduit des inconvénients d'aujourd'hui — que nous ne dissimulerons pas d'ailleurs — mais c'est un bel anachronisme... La vraie raison est tout autre. Ou plus exactement il y a deux raisons : a) Le souci de l'orientation dans la prière; b) les messes privées.

Voyons d'abord, sous ce numéro, les exigences de la prière orientée.

Chez les chrétiens d'Orient, nul doute qu'avant la paix de l'Église on ait prié face à l'orient. Vers l'an 306, à Tmuis, en Égypte, les actes du Martyre de Philéas et Philorome l'attestent¹⁴ : « Lorsqu'on fut arrivé au lieu du supplice, Philéas étendit les mains vers l'Orient et

moins pour sainte Geneviève. Ce n'est guère qu'à partir de Grégoire de Tours (544-595) qu'il n'y a plus ni clercs ni laïques s'efforçant à posséder le latin correct et que les lois, diplômes, etc..., se rédigent en bas latin.

Au VIII^e siècle, quelques gloses de Reichenau attestent l'existence de la langue romane.

Et c'est en 813 que le concile de Tours, peut-être après avoir constaté que des clercs formés aux nouvelles études latines ne se font pas comprendre des fidèles, ordonne au clergé de prêcher en langue courante, là où c'est nécessaire.

Pour sainte Clotilde, il est possible, encore qu'incertain, qu'elle n'ait pas compris le latin. Elle était burgonde et née probablement à Lyon. Les barbares paraissent bien avoir conservé longtemps leur langue, qui a d'ailleurs pénétré profondément le lexique du latin parlé en Gaule.

(Cf. BRUNOT et BRUNEAU, *Précis de grammaire historique de la langue française*, pp. VII et VIII). Sur le concile de Tours de l'an 813, voir HEFELÉ-LECLERCQ, t. III, 2^e partie, p. 1143, canon 17^o : « Chaque évêque doit avoir une bonne collection d'homélies qu'il traduira, pour que tous puissent les comprendre « in rusticam Romanam linguam aut Testiscam (le tudesque) ».

14. Il n'y a pas d'édition satisfaisante des « actes proconsulaires » de ces deux martyrs. Le passage cité est emprunté aux *Acta Martyrum* de DOM RUINART, et à la traduction du P. Pierre Hanozin, S. J. (cf. HANOZIN, *Geste des Martyrs*, pp. 231-237).

« Réserve faite de maints détails, la critique du document, écrit Hanozin, conclut en faveur de son historicité et le considère comme indépendant d'un récit fait par Eusèbe dans son *Histoire Ecclésiastique*. »

dit d'une voix forte : « Mes petits enfants bien-aimés, vous qui cherchez Dieu, soyez vigilants, etc. »

Nul doute non plus que l'évêque pria face à l'Orient dans la basilique de Tyr¹⁵, dont la dédicace eut lieu vers 315. Eusèbe, qui nous a conservé, non sans quelque secrète complaisance, le discours qu'il prononça en cette circonstance mémorable, dit¹⁶ : « Un grand vestibule très élevé se dresse du côté des rayons du soleil levant, et il donne à ceux qui sont loin des enceintes sacrées le désir de voir ce qui est à l'intérieur. » *Donc le peuple, en prière communautaire, était face à l'Occident, mais l'évêque priait face à l'Orient.*

En Occident, nous avons vu qu'à Rome, du moins, l'usage de la prière orientée ne fut pas aisément accepté... On y trouvait quelque relent de paganisme. Ce qui importait, dans la chrétienté latine, à la haute époque, c'est que, si les dispositions de la confession le permettaient, l'évêque priât tourné vers l'Orient. La preuve saisissante en est fournie par la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs.

En effet, la première basilique, celle de Constantin, avait son entrée à l'Orient et l'autel était lui aussi tourné vers l'Orient. Les fidèles priaient donc en regardant l'Occident, le pape leur faisant face.

Dans la seconde basilique, celle dont l'édit de reconstruction est venu jusqu'à nous — il est de l'an 386 — l'entrée fut placée à l'Occident et toute la basilique inversée, *sauf l'autel qui ne fut pas touché, car il importait que le pontife priât toujours face à l'Orient.* Jusqu'à l'incendie de 1823, de toutes les basiliques papales, *celle de Saint-Paul était la seule où le pontife célébrait dos au peuple.* Nul doute que la raison décisive à l'époque ait été l'orientation¹⁷.

Dans la reconstruction de la basilique actuelle, on n'a pas touché au sarcophage de l'apôtre, mais l'autel a été inversé. Il en résulte que le pontife y célèbre bien face au peuple, mais face à l'Occident.

Autrement dit, *à la fin du IV^e siècle, l'exigence c'est que l'évêque prie tourné vers la région du Paradis et des premières promesses.* La région de l'Occident était considérée comme le royaume de Satan. C'est vers l'Occident que le futur baptisé se tournait pour renoncer au diable, avant de descendre dans la cuve baptismale. A Milan on le faisait même cracher vers l'Occident¹⁸.

15. Cette basilique a été retrouvée grâce aux fouilles de Sepp. Voir le plan dans J. STRZYGOWSKI, *L'ancien art chrétien en Syrie* (Paris, de Boccard, 1936), p. 24, fig. 9. Entourée d'un mur d'enceinte la basilique a cinq nefs, avec son atrium et son porche qui font saillie en avant de la paroi du téménos.

16. *Histoire ecclésiastique*, traduction Grapin, l. X, ch. iv, n. 38, t. III, p. 107.

17. Cela infirme les lignes suivantes de BATIFFOL (*Leçons sur la messe*, p. 78-79) : « La liturgie romaine du VIII^e siècle n'avait pas accepté cette innovation (la prière tournée vers l'orient) : à la messe papale, le célébrant à l'autel garde le visage tourné vers l'assistance, quelle que soit l'orientation de la basilique. » A Saint-Paul-hors-les-murs, il n'en était rien.

18. *Dict. Arch.*, XII, 2667; S. AMBROISE, *De Mysteriis*, P. L., XVI, 108; DANIELOU, *Le Symbolisme des Rites baptismaux*, dans *Dieu vivant*, I, pp. 17-28.

On croit que cette exigence de l'orientation s'est généralisée en Occident au VI^e siècle.

Or peu à peu, *les fidèles ont voulu dans les églises prier, tournés vers l'Orient, comme ils priaient dans leurs maisons*. Pourquoi, à la basilique, ne priaient-ils pas comme l'évêque, tournés vers l'Orient? Cette exigence du peuple chrétien s'est à ce point imposée, que *lorsqu'on a construit de nouvelles églises, on a inversé l'autel, on a modifié l'entrée*. Et l'évêque et le peuple étaient face à l'Orient, mais le pontife tournait le dos au peuple. La chose était aisée hors d'Italie, là où l'on n'avait pas d'autels à confession, ou très peu, mais des autels à « brandea » et autres reliques représentatives¹⁹. Et c'est bien en effet ce que nous constatons : *Le mouvement a commencé hors d'Italie*.

Mais on a continué sûrement à célébrer face au peuple :

- a) Sur les autels à confession — donc presque toujours en Italie.
- b) Sur les autels de cathédrale, quand le trône de l'évêque était dans l'abside.
- c) Sur les autels des anciennes églises tournées vers l'Occident, car l'évêque continuait à prier vers l'Orient.

Il faut enfin signaler que l'autel était d'ordinaire orienté dans les églises à croix grecque ou en rotonde et que cet autel était placé au centre. Il en était ainsi dans les églises qui imitaient la fameuse basilique de l'Apostolion à Constantinople. Ainsi Saint-Nazaire de Milan autrefois église des Apôtres); ainsi l'église primitive des Saints-Apôtres à Rome²⁰. Dans ces églises à quatre nefs égales en longueur, il y avait quatre entrées. On peut être assuré que l'autel était également au centre des églises en rotonde. A tort ou à raison, le plan de ces églises passe le plus souvent pour dépendre de celui de l'Anastasis à Jérusalem. Ainsi San Stefano Rotondo à Rome — où le pape Théodore (642-649) fit la première translation officielle de reliques; Saint-Bénigne à Dijon, qui a été depuis remaniée; Ferrières en Gâtinais (qui est sur plan octogonal), etc.

Mais ce qui a eu une influence beaucoup plus considérable, ça été l'introduction de la messe privée et, par voie de conséquence, la multiplicité des autels.

En Occident, la célébration de *messes privées* remonte assez haut : saint Grégoire le Grand célébrait tous les jours, mais cela était regardé comme une anomalie. Comme l'extension de la messe privée se place aux temps carolingiens, la question sera étudiée au numéro suivant.

En résumé : *aux IV^e, V^e et VI^e siècles, l'usage général est la célébration face aux fidèles*.

Aux VII^e et VIII^e siècles, on s'achemine vers la célébration dos au

19. En Occident, on recevait également des parcelles de corps saints que cédaient les chrétientés d'Asie. Voir JEAN HUBERT, *L'art pré-roman*, Paris, 1938, pp. 169-170, et la carte (fig. 189) des apports de reliques de martyrs qui furent faits, vers la fin du IV^e siècle, pour dédier les autels des nouvelles églises épiscopales de la seconde narbonnaise et de la viennoise.

20. GRISAR, *Analecta Romana*, pp. 612-627.

peuple, en commençant par les églises récentes, et cela afin que les fidèles prient tournés vers l'Orient.

4) *A partir de l'époque carolingienne.*

La prédominance passe nettement à la célébration dos au peuple.

a) *Aux messes solennelles.* — Les *Ordines Romani*, édités par Mabilon et reproduits dans Migne²¹; l'*Ordq* de Saint-Amand, édité par Duchesne²², et d'autres sources ne laissent aucun doute à ce sujet... Amalaire († vers 850), dans son principal ouvrage, qui est une véritable encyclopédie liturgique, le *De Officiis*, suppose qu'habituellement le célébrant se retourne pour dire *Pax vobis* ou *Dominus vobiscum* (le *De Officiis* est dans *P. L.*, tome 99).

Il paraît établi qu'à partir de Charlemagne, en deçà des Alpes, la pratique actuelle était devenue universelle. Rien, en effet, ne s'opposait d'ordinaire à l'inversion de l'autel, et d'ailleurs beaucoup d'églises ont été alors reconstruites ou restaurées. Les autels à confession étaient à peu près ignorés; le trône de l'évêque était sur le côté droit du sanctuaire (sauf à Lyon); enfin le sarcophage du saint était soit sous l'autel, soit au fond de l'abside. Le remaniement de cet autel majeur s'est opéré sans difficulté.

Le P. Braun, S. J., qui fait autorité dans la question (*Der Christliche Altar*), ne connaît que deux autels tournés vers la nef, en deçà des Alpes, pour l'époque carolingienne, à savoir : a) l'autel du monastère de Peterhausen, au diocèse de Constance, établi en 983. On a voulu copier l'usage de Saint-Pierre de Rome. Toute l'église monastique est établie sur le plan de la basilique de l'Apôtre. b) La cathédrale de Canterbury, d'après la description d'Eadmer († vers 1124).

Les plus notables exceptions (messe face au peuple) sont à Rome et en Italie, vers l'an 1000. Elles sont commandées par l'une des raisons suivantes : 1) Ne pas modifier l'aspect primitif de la confession. 2) Le chœur est dirigé vers l'Occident. On tient beaucoup à ce que le pontife prie tourné vers l'Orient. 3) La *cathedra* a été maintenue au fond de l'abside. 4) On a voulu agrandir l'espace réservé aux fidèles (exemple : crypte de la cathédrale d'Anagni).

b) *Aux messes privées.* — La nouvelle discipline de la messe basse est très claire à l'époque carolingienne.

La multiplicité des autels n'a pas été provoquée, comme elle l'a été plus tard et jusqu'à nos jours par l'introduction d'oratoires, de chapelles appartenant à des confréries ou consacrés à des dévotions particulières. Nous ne voyons nulle part qu'on ait attaché de l'importance aux autels secondaires dans les plus anciennes églises à autels multiples que nous connaissions : Saint-Gall, Saint-Philibert de Grandlieu, Saint-Martin de Tours, etc.

Dès le VI^e siècle — et l'usage ira en s'amplifiant —, en dehors de la

21. *P. L.*, LXXVIII, 937 et suiv.

22. *Origines du culte chrétien*, 5^e édition, pp. 475-501.

messe épiscopale, seule messe primitive, ce fut une coutume de dévotion pour les prêtres de célébrer chaque jour une messe privée.

Vers la même époque, l'usage s'introduisit d'ensevelir sous le pavé des églises. Les messes de dévotion « pro dormitione » célébrées jadis dans les cimetières le furent dans les églises.

Les conventions entre les monastères à partir du VIII^e siècle eurent une influence décisive sur la pratique de la célébration privée. Ces conventions prévoyaient que chaque monastère célébrerait un certain nombre de messes pour les religieux dont on notifiât le décès.

A l'origine du monastère bénédictin, les religieux n'étaient pas revêtus du sacerdoce et n'y aspiraient pas. Il n'y avait que le nombre de prêtres nécessaire aux besoins spirituels stricts des moines, donc très petit, mais peu à peu on a élevé au sacerdoce un certain nombre de religieux de chœur au-delà des nécessités du monastère. Nous avons quelques indications sur le nombre des moines prêtres dans le haut moyen âge :

A Saint-Riquier, sous Angilbert († 814), sur 300 moines, il y avait 32 prêtres qui, en dehors des deux messes conventuelles, célébraient en privé aux différents autels ²³.

A Saint-Denis, en 838, il y a, sur 123 moines, 1 évêque, 33 prêtres, 17 diacres, 24 sous-diacres, 7 acolytes ²⁴.

A Saint-Gall, sous l'Abbé Salomon († 920), il y a 42 prêtres, 24 diacres, 15 sous-diacres, 20 pueri ²⁵.

On ne connaît pas de témoignage décisif sur l'époque définitive de l'introduction de la messe privée et de sa généralisation. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'elle était pleinement établie quand les missels furent en usage, car la rédaction des missels ne remonte pas au-delà des messes privées. Jusque-là chacun n'avait — si l'on ose dire — que le livret de son rôle : le prêtre se servait du Sacramentaire; le diacre de l'Évangélaire; le sous-diacre de l'épistolier; les chantres des antiphonaires, mais, dans la messe basse, le prêtre avait à lire évangile, épître, antiennes, etc., puisqu'il remplaçait diacre, sous-diacre et le chœur. Le livre contenant toutes les lectures du célébrant fut nommé *Missale plenarium*. Le début de ce développement est visible dans certains sacramentaires du VII^e siècle. Au IX^e, certaines messes quotidiennes fréquemment employées (messe du commun des saints) se rencontrent assez souvent dans les Sacramentaires, accompagnées de l'épître, de l'évangile et de la partie concernant le chœur. Le *Missale plenarium* complet est du X^e siècle. A partir du XIII^e, c'est le seul texte employé.

Il fallait des autels pour célébrer, car l'antique discipline subsistait :

Une seule messe quotidienne sur le même autel, comme l'avait rappelé autrefois le dixième Canon du Concile d'Auxerre (en 578 ?) ²⁶.

Il y avait conflit évident entre cette règle liturgique et l'usage de la

23. HARIULFE, *Chronique*, II, 2.

24. D. FÉLIBIEN, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis*, pp. LVIII-LIX, preuves n^o 77.

25. MABILLON, *Annales*, l. XLII, 40, t. III, p. 368.

célébration quotidienne qui tendait à s'établir. Pour résoudre le conflit, il suffisait d'établir de nouveaux autels. C'est le parti qu'on prit partout.

Comment étaient disposés ces autels ? Pour les treize autels de l'église de Saintes, à laquelle le Pape saint Grégoire le Grand envoie des « brandea »²⁷, nous l'ignorons.

Plus tard, au temps de Charlemagne, nous sommes bien renseignés par le fameux plan de l'abbaye de Saint-Gall. « C'est un dessin accompagné de légendes qui en rendent l'interprétation facile. Ce n'est sans doute qu'un projet, rien ne prouve qu'il ait jamais été exécuté; mais sa valeur n'en est pas moindre pour cela, car il nous apprend de la façon la plus claire comment on comprenait, peu après l'an 800, la construction d'un grand monastère et quelles formes et dispositions on donnait aux églises abbatiales » (Lasteyrie).

Dans l'église de Saint-Gall, outre l'autel majeur, il y a onze autels, trois dans la grande nef, et quatre dans chacune des nefs latérales. *Ces autels sont chacun dans l'axe de la nef, de sorte que les fidèles, s'il y en a pour assister à ces messes privées, peuvent sans difficulté entourer chaque autel*²⁸.

Ainsi placés, au beau milieu des nefs, ces autels gênaient certainement beaucoup le passage des fidèles, et leur service devait être malaisé. Pour se délivrer de cet encombrement, on s'avisa de grouper les autels vers l'Orient, dans de petites absides bâties pour les recevoir. Il est bien clair que *ces autels étaient dos au peuple*.

A la fin du VIII^e siècle, le Pape Hadrien I^{er} (772-795) fit établir trois absides à Sainte-Marie « in cosmedin », fait qui fut noté par le *Liber Pontificalis*, certainement parce qu'il était nouveau. De là, les absidioles du transept de Saint-Philibert de Grandlieu, en son état primitif (819). De là sans doute aussi, les trois autels établis vers 791 par l'abbé Ithier à Saint-Paul de Cormery, en Touraine. Ainsi, le sacrifice liturgique marquait son empreinte sur le monument.

C'est alors, à partir du XIV^e siècle, l'époque des confréries. Le plus souvent, dans les chapelles latérales ouvertes à cette époque, l'autel était orienté; mais les nécessités pratiques ont également fait placer des autels contre les piliers, surtout lorsque les chapelles n'existaient pas encore. C'est le cas de la primatiale de Lyon. Il y a des autels dans toutes les orientations²⁹.

26. HEFÈLÉ-LECLERCQ, *Histoire des Conciles*, t. III, I^{re} partie, p. 216; ce X^e canon a passé dans le *Corpus Juris*, dist. II, cap. 97, de *consecratione* : « On ne doit pas dire le même jour deux messes à un même autel, et lorsque l'évêque a dit la messe à un autel, aucun autre prêtre ne doit y célébrer ce jour-là. »

27. *P. L.*, LXI, 834.

28. Le plan de Saint-Gall est dans R. DE LASTEYRIE, *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, 2^e éd., 1929, p. 141, fig. 124. Sur toute cette question du plan des églises, nous suivons le livre remarquable de G. PIAT, *L'art de bâtir en France, des Romains à l'an 1100*, Paris, 1939, pp. 53 et suiv., et aussi JEAN HUBERT, *L'Art pré-roman*, Paris, 1938, notamment pp. 51-53.

29. Cf. le plan de Saint-Jean au XIV^e siècle dans SACHET, *Pardon annuel*, reproduit dans D. BUENNER, *Le rite lyonnais*, pp. 120-121.

Ces autels sont toujours dos au peuple. La mode des retables, même pour l'autel majeur, a rendu d'ailleurs cet usage à peu près universel, mais les deux disciplines ou usages n'ont jamais été oubliés, et Durand de Mende, oracle du moyen âge, quant à la symbolique — lequel a vécu presque toute sa carrière à la Curie romaine³⁰ — les mentionne tous les deux : « Bien que Dieu soit présent partout, cependant le prêtre à l'autel et pendant les offices divins, doit, d'après le décret du Pape Vigile, se tourner vers l'Orient pour prier. De là vient que, dans les églises qui ont leur entrée à l'Occident, le prêtre en célébrant la messe se tourne pour saluer le peuple, parce que nous présentons à Dieu ceux que nous saluons... et ensuite pour prier, il se retourne vers l'Orient. »

« Mais dans les églises qui ont leur entrée à l'Orient, comme à Rome, pour saluer, on n'a pas besoin de se retourner, et le prêtre qui célèbre dans ces églises est toujours tourné vers le peuple...³¹ »

D'ailleurs au moyen âge, et spécialement en France, l'orientation était de règle. A Paris, l'église de Saint-Benoît, appartenant au chapitre de Notre-Dame, dont l'abside n'était pas tournée vers l'Est, reçut le nom de Saint-Benoît « le Bestourné », c'est-à-dire « le tourné à l'envers ».

En résumé, tant par suite des exigences de la prière orientée, que surtout par l'usage des messes privées, universellement célébrées à partir du X^e siècle, presque partout le prêtre célèbre dos au peuple.

5) *La dévotion du Moyen-Age, par un détour, revient à quelque chose de l'usage antique en désirant voir l'hostie consacrée.*

La participation des fidèles à la sainte messe s'est réalisée au cours des siècles suivant des degrés bien différents — depuis la participation d'un seul servant de messe basse jusqu'à la participation « étagée » de la messe pontificale : peuple, schola, ministres, sous-diacre, diacre, pontife, chacun remplissant son office. Sans exagération on peut dire que dans cette participation il y a toujours eu, au moins un instant, pour tous les fidèles, une vue, une présentation des espèces consacrées. Aussi haut qu'on remonte, avant la communion, élevant l'hostie, le célébrant disait « Sancta Sanctis ». Le rite de la petite élévation est également antique : il est attesté dès l'ordo I.

*Or, il est curieux que les travaux récents³² aient montré à l'évidence, qu'en Occident, la foule du XII^e siècle a ressenti quelque nostalgie de ne rien voir du mystère divin après la consécration. *La petite élévation maintenue en effet à la messe* (sauf chez les Domini-*

30. Cf. BATIFFOL, *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne*, pp. 13-19.

31. *Rationale divinarum off.*, lib. V, cap. II, n^o 57, édit. Barthélemy, t. III, p. 42.

32. P. THURSTON, S. J., DUMOUTET et d'autres : *Bibliographie*, dans *Eucharistia*, p. 360.

cains), car les gestes liturgiques durent plus encore et beaucoup plus que les formules, *n'était plus vue du peuple chrétien*.

Eudes de Sully (évêque de Paris de 1196 à 1208) a simplement réglementé un rite qui existait avant lui. Il a voulu éviter l'adoration du peuple, avant la consécration, et il a prescrit que le prêtre n'élève l'hostie qu'après la consécration. Cet usage d'élever l'hostie pour consacrer a dû naître au cours du XII^e siècle. Dans l'état actuel des recherches sur cette question on ne peut dire plus.

Ainsi, avant les décrets du Concile de Trente et l'institution de la Congrégation des rites, une dévotion populaire, comme le désir de voir l'hostie, pouvait s'intégrer dans la messe, eu égard aux pouvoirs liturgiques dont usaient les évêques.

C'est le même désir pieux, amplifié d'ailleurs et peut-être mal dirigé par le clergé paroissial, qui a conduit en beaucoup d'endroits à la multiplication des saluts du Saint-Sacrement suivant immédiatement la célébration de la messe. C'est une forme peu liturgique assurément. *On se demande si la célébration face au peuple ne répondrait pas mieux et d'une manière rigoureusement liturgique, cette fois, à ce besoin pieux.*

On peut objecter les jubés³³.

Quel que soit le caractère artistique de certains jubés qui ont été conservés, on peut avancer que l'établissement des jubés a été une aberration du moyen âge finissant. Le cardinal Wiseman a pu écrire, non sans quelque humour, que les jubés avaient une part de responsabilité dans le passage de l'Angleterre au schisme : *la foule ne tenait plus à la messe qu'elle ne voyait plus. Derrière le jubé on a pu modifier tout ce que la reine Élisabeth a voulu.*

Certes, on peut affirmer qu'il y a eu bien d'autres raisons, et décisives, au succès relatif de l'hérésie au XVI^e siècle : l'ignorance du clergé, l'abandon de la prédication populaire, l'éveil des nationalités, la cupidité des princes, l'esprit de révolte et d'orgueil, les abus évidents de la curie du XV^e siècle finissant et d'autres encore...

Il reste que c'est au besoin de compréhension, d'intelligibilité que réformateurs hérétiques et contre-réformateurs catholiques ont couru... La contre-réforme catholique est allée au plus pressé. Elle a cherché à instruire des vérités essentielles au salut, à faire prier (catéchismes de Canisius, du Concile de Trente, etc.). Elle ne *paraît pas*

33. « Pendant la première moitié du XIII^e siècle, les jubés étaient rares. Ce fut seulement vers la fin de ce siècle et surtout pendant le siècle suivant (XIV^e) qu'on les établit. Aux XV^e et XVI^e siècles on les plaça aussi dans les églises paroissiales les plus importantes, on construisit encore parfois des jubés pendant la période de la Renaissance : celui de la cathédrale de Tournai, élevé vers 1573, est un des plus beaux de cette époque. Le plus ancien jubé belge (qui subsiste) est celui de l'église Saint-Pierre à Louvain, il remonte à l'année 1490.

Cf. REUSSENS, *Archéologie chrétienne*, t. II, pp. 249-251. Le défenseur des jubés, au XVII^e siècle (car on commençait à les abattre), est J.-B. THIERS, *Dissertations... sur... les Jubés*, Paris, 1688, 296 pp. in-18.

avoir beaucoup cherché à faire participer activement les fidèles au sacrifice de la messe et à la liturgie³⁴.

Les temps n'étaient certainement pas favorables; les thèses outrancières des hérétiques faisant de tout chrétien un *ministre* de l'Évangile et abolissant le sacrement de l'ordre n'encourageaient guère à utiliser *en pratique* les textes scripturaires sur le « Sacerdoce des laïques », entendu au sens orthodoxe d'un sacerdoce, tout relatif d'ailleurs. Le sens de la communauté dans la prière liturgique était estompé, affaibli. La contre-réforme catholique si bienfaisante ne s'est pas accompagnée d'une restauration liturgique complète.

II

Le problème canonique : Tout prêtre a-t-il le droit de célébrer face au peuple? Un curé peut-il par sa propre initiative installer un autel pour ce mode de célébration?

6) La question de droit a été débattue, il y a un peu plus de dix ans, dans les revues allemandes, hollandaises, et belges de langue française. On en trouvera l'essentiel dans *Les questions liturgiques et paroissiales*, Abbaye du Mont-César, Louvain, Desclée de Brouwer; série d'articles de Dom Rombaut, Van Doren, Avril, 1928, pp. 93-98; août 1931, pp. 199-204, octobre 1931, pp. 295-297.

La question de droit est dominée par le *Ritus servandus in celebratione missae*, qui est en tête du missel romain, comme aussi du missel romano-lyonnais³⁵ : tit. V, 3 : « Si altare sit ad orientem, versus populum, celebrans versa facie ad populum, non vertit humeros ad altare, cum dicturus est « Dominus Vobiscum », Orate fratres, Ite Missa est, vel daturus benedictionem; sed osculato Altari, in medio, ibi expansis et junctis manibus, ut supra, salutatur populum, et dat benedictionem », et encore tit. XII, 2.

Ces textes ont été maintenus dans le Missel; non par simple res-

34. Un exemple curieux : Dans la retraite de sacre de saint François de Sales (nov. 1602) figure cette résolution : « Les jours de feste, il récitera le chapelet pendant la grand'messe » (*Œuvres complètes*, VI, p. 602). L'auteur de sa vie, le feuillant Jean de Saint-François, confirme que Monsieur de Genève a rigoureusement tenu sa résolution (*Œuvres complètes*, I, p. 70). Regardait-il comme perte de temps de suivre avec le prêtre les prières de la messe? Vraisemblablement, il ne s'est jamais posé la question. A son époque et dans son milieu, l'attention des âmes pieuses n'avait pas été attirée de ce côté-là, notamment par les maîtres de la Compagnie de Jésus, dans les collèges, qui par ailleurs ont tant fait pour la restauration chrétienne de l'Occident latin.

35. Édition sous l'épiscopat du cardinal Maurin.

pect pour une tradition ancienne, mais parce qu'ils décrivent un état de choses existant encore aujourd'hui et qui reprend faveur devant des besoins nouveaux du peuple chrétien, spécialement des élites chrétiennes.

Les autels face au peuple existent en effet, non seulement dans les antiques basiliques romaines, mais ils ont été installés à Rome dans la catacombe de Calliste, dans plusieurs chapelles funéraires au-dessus des catacombes par les *Cultores martyrum* avec l'aveu du cardinal-vicaire. On en a installé en Allemagne, en Hollande, en Belgique, dans le nord de la France, pour les églises reconstruites, après les destructions de la guerre 1914-1918. Il y en a à Paris... (Exposition de 1937, pavillon des Missions), à Florence, etc.

Il existe en outre un décret du 9 octobre 1610, de la Congrégation des Rites à la cathédrale de Troja (évêché de la province de Foggia en Apulie), qui dit que la célébration face au peuple se présente « *decentius, convenientius et commodius... etiam populo* ».

Toutefois, cette réponse n'a pas été reprise dans la collection authentique de 1898 : elle n'a donc pas la valeur officielle du Missel Romain, mais elle indique cependant qu'au XVII^e siècle, loin de voir une objection sérieuse contre l'usage en question, la Congrégation l'approuvait et la louait.

La question juridique est dominée non seulement par le « *Ritus servandus* », mais encore par le principe certain et incontesté que *l'évêque est le premier célébrant de droit à tous les autels de son diocèse*. Enfin, il y a lieu de tenir compte — quant à *l'opportunité locale* d'une transformation d'autel — de l'usage quasi-général qui est que le célébrant est dos vers le peuple.

7) Dans la polémique ci-dessus rapportée, des opinions excessives — semble-t-il — ont été soutenues de part et d'autre.

Tel assurait que seul le Pontife, dans sa cathédrale, pouvait célébrer face au peuple. Un autre, que tout curé pouvait, sans en référer à son évêque, se prévaloir du « *Ritus servandus* » et installer de sa propre autorité un autel pour la célébration face aux fidèles.

La première opinion ne peut s'appuyer sur aucun texte officiel; la seconde oublie que l'évêque est le premier célébrant de droit à tous les autels de son diocèse. Tout en respectant parfaitement le « *Ritus servandus* » *l'évêque est qualifié par sa charge pour juger de l'opportunité locale d'une transformation dont les retentissements peuvent être importants*. Il doit s'assurer que la réalisation matérielle d'un nouvel autel disposé pour la célébration face au peuple garantit parfaitement le respect qui doit entourer le mystère sacré.

En outre, on peut avancer une autre observation.

De tout l'exposé historique qui précède il résulte que — l'orientation mise à part, laquelle aujourd'hui n'a plus l'importance d'autrefois — c'est l'introduction de la « messe basse » qui a été, en gros, la cause déterminante du mode de célébration généralisé dos au peuple. Comme il s'agissait surtout de favoriser la dévotion personnelle du célébrant, l'assistance comptait pour peu. Un simple enfant de chœur

la représentait. *La messe de communauté demeurait la seule grand'messe, la messe chantée, celle où le peuple chrétien avait son rôle à remplir.*

Or, à cette grand'messe, la disposition du sanctuaire, les évolutions des ministres, tout conférait un caractère *hiératique*.

Il faudrait qu'une disposition analogue soit assurée aux « messes dialoguées », qui en effet demandent plutôt la célébration face au peuple ou y acheminent. Qui est juge de cette disposition locale, sinon l'évêque ?

On a voulu établir une analogie entre les réponses de la Congrégation des Rites concernant la « messe dialoguée » et la solution à intervenir quant à la messe face au peuple. Cette analogie, pour être réelle en effet, appelle cependant quelques observations.

Il s'agit d'abord de définir avec précision ce que l'on entend par messe dialoguée, car il y en a plusieurs :

La vraie messe dialoguée, c'est la messe solennelle chantée, celle où fidèles et schola jouent un rôle actif. *A parler rigoureusement, c'est la seule vraie messe dialoguée dont il soit question dans le « Ritus celebrandi ».*

Or ce n'est pas de celle-là qu'il s'agit. IL S'AGIT DE L'EXTENSION A LA MESSE BASSE D'UNE CERTAINE PARTICIPATION DES FIDÈLES A LA GRAND'MESSE. Trois formes sont possibles :

a) La foule chrétienne, ou un groupe, tient la place du servant de messe quant aux répons. Il faut remarquer que *jamais les prières du début de la messe n'ont été alternées avec le peuple*, pour la simple et bonne raison qu'elles ne sont dans le missel que depuis saint Pie V. C'est une prière de préparation personnelle du prêtre qu'au paravant on récitait le plus souvent à la sacristie. *On peut tolérer cet usage entièrement nouveau.* Pour les autres répons, avec un peu de bonne volonté, on peut dire que ce dialogue non chanté est supposé par les rubriques du Missel ³⁶.

b) En plus de ce qui précède (a), la foule chrétienne dit avec le prêtre *Gloria, Credo, Sanctus, Agnus Dei*. C'est en effet la foule qui chante ces prières à la grand'messe.

Rien de cela n'est prévu, dans le « Ritus celebrandi », pour la messe basse.

c) Dans certaines communautés, en plus de a) et de b), la communauté dit avec le prêtre — toujours à la messe basse — les prières de la grand'messe réservées au chœur ou aux chantres de la schola, à savoir l'Introït, le Graduel, l'Offertoire et la Communion. *La plupart des auteurs ne sont pas favorables à cette extension de la messe dialoguée*, car « ces formules d'exécution plus difficile reviennent sans doute aux fidèles, mais considérés comme scholistes, non comme foule; il ne semble donc pas qu'il y ait lieu de les faire réciter par les assistants dans la messe basse dialoguée » (cf. Dubosq, *Le Guide de l'autel*, p. 53). En fait, la chose est en usage dans certaines commu-

36. Voir sur cette question Dom Antoine COELHÒ, *La messe dialoguée*, dans *Opus Dei*, reproduit dans le *Bulletin paroissial liturgique*, 1933, pp. 200-201.

nautés... Et ce n'est pas du tout prévu pour la messe basse, dans le « Ritus »... Est-il besoin de le dire ? (cf. Cimetier, *Consultations*, pp. 90-98).

Ainsi, la condition liturgique et juridique de la messe dialoguée et de la messe face au peuple sont différentes.

La première n'est pas prévue formellement dans le Missel, la seconde y est. Donc, la condition de la messe face au peuple doit être envisagée plus favorablement que celle de la messe dialoguée.

On se borne ici à rappeler succinctement la réponse de la Congrégation (cf. Dubosq, *Le Guide de l'autel*, pp. 55-56). Elle réclame pour la messe dialoguée trois choses :

a) Que l'assistance soit apte à prendre part au dialogue, afin que les réponses collectives se fassent avec ordre et dignité.

b) Que les réponses n'apportent aucun trouble au prêtre qui célèbre et à ceux qui célébreraient dans la même église.

c) Que cette méthode soit autorisée par l'Ordinaire (réponse du 4 août 1922; *Acta*, 1922, p. 505)³⁷.

Autrement dit, pour la messe dialoguée, qui n'est pas formellement dans le Missel, la Congrégation ne veut pas prendre un décret général. Elle dit que c'est affaire d'opportunité remise au jugement de l'évêque, « c'est-à-dire que, sans empêcher d'une façon générale le retour à la Tradition antérieure que beaucoup voudraient voir revivre, la Sacrée Congrégation laisse discrètement un moyen d'introduire insensiblement, là où cela paraît utile et sans danger, un changement dans la situation actuelle ». Cette interprétation du Décret que le P. Gremigni exposa dans un rapport qu'il fit au Congrès Eucharistique diocésain de Rome en 1923 reçut l'approbation formelle du Cardinal-Vicaire et du Cardinal-Préfet des Rites (cf. Dubosq, p. 55, n. 3).

En résumé, il semble donc que le décret éventuel de l'Ordinaire ne peut être qu'un décret d'opportunité faisant surseoir à l'établissement d'un autel face au peuple, où réglementant cet usage à des cas particuliers (mission, etc.) ou se réservant explicitement l'autorisation d'établir des nouveaux autels selon cette disposition, cela pour éviter les engouements irréfléchis, les installations défectueuses, le manque de dignité de la cérémonie ou tous autres inconvénients locaux graves.

Mais il semble qu'une mesure générale et définitive d'interdiction

37. « Ad Reverendissimum ordinarium, ad mentem. Mens est : QUAE per se licent non semper expediunt ob inconvenientia quae facile oriuntur, sicut in casu. » Comme l'écrit M. le chanoine Cimetier : « Dans une cathédrale, à l'occasion d'une grande cérémonie, il n'y a aucun inconvénient à ce que le Pontife célèbre face au peuple comme le ferait le Souverain Pontife ou son représentant à l'autel papal des basiliques romaines; ces inconvénients sont réduits... dans des églises où les fidèles n'entourent pas de trop près l'autel; mais si les fidèles (y compris des femmes et des jeunes filles), doivent, en raison de l'exiguïté du local, se tenir à faible distance du prêtre, l'ordinaire peut estimer qu'il y aurait des inconvénients à cette proximité « ob perturbationes quae sacerdotes celebrantes et fideles adstantes experiri possunt. »

absolue excéderait le droit, puisque cette disposition de l'autel est formellement dans le Missel.

En outre, en admettant l'analogie entre les réponses de la Congrégation des Rites et le décret à prendre quant à l'autel face au peuple, *il semble qu'un traitement plus favorable en soi, toutes choses égales d'ailleurs, peut être réservé à la disposition de l'autel face aux fidèles.* Comme nous allons le voir, d'ailleurs, on peut se demander si la messe dialoguée ne réclame pas de préférence l'autel face au peuple. Car qu'est-ce qu'un dialogue où le principal interlocuteur tourne le dos à ceux à qui il s'adresse ?

III

Le problème pratique : Est-il actuellement opportun de célébrer face au peuple ? Quels avantages peut-on en attendre ? Quels sont les inconvénients ?

8) Parmi tant d'aspects douloureux de la déchristianisation de la France, il en est un que certains curés, beaucoup sans doute, voient tous les dimanches. Il a deux degrés, si l'on peut dire. Il y a l'abandon de la messe par la majorité des baptisés et il y a l'incompréhension de la messe par la majorité des « pratiquants ».

a) Examinons chacun de ces aspects... On peut estimer à 10 % dans les villes, 15 à 20 % dans les paroisses urbaines les plus favorisées, la proportion de la population paroissiale assistant à la messe tous les dimanches.

b) Quelle est l'attitude des pratiquants ? Il y a incontestablement un *gros progrès dans la compréhension de la messe*. Le nombre des fidèles suivant « leur messe » dans un missel est élevé et non pas seulement aux messes matinales...

Cependant, quand on considère le nombre des « pratiquants » qui arrivent en retard et le nombre de ceux qui s'empressent à partir avant la fin, et que ce spectacle se renouvelle tous les dimanches, *on a compris...* Pour un grand nombre de pratiquants, la prière chrétienne essentielle n'est pas une chose vivante, on s'ennuie à la messe... Elle est une sorte de corvée... Arrive-t-on en retard au cinéma ? Part-on avant la fin ?

Il est probable qu'il y a longtemps qu'il en est ainsi, du moins en Occident, où *les gens sont toujours pressés...* Dès qu'on se rapproche de l'Orient, c'est autre chose... Une messe en Pologne, le dimanche, avec les chants trainants, une prédication interminable, et le salut du Saint-Sacrement, sans oublier la procession du début, dure en moyenne 2 h. 30 et parfois 3 heures. Les gens sont ravis... Mais c'est un pays de foi, et déjà l'on est en Orient...

Donc il est possible qu'il en soit ainsi depuis longtemps en Occident. Si l'on en croit Jean Diacre, saint Grégoire le Grand, voyant le mécontentement d'auditeurs impatients, afin de ne pas diminuer le

temps de ses homélies, abrégé les antiques mélodies de la messe³⁸.

Et puis, il y a aussi un autre fait qui donne à penser. Le mot : « *fractio panis* », terme de l'Écriture et de l'Église, est tombé assez vite en désuétude et a été remplacé par le mot du latin populaire : *Missa*... Ainsi, ce qui a le plus frappé le peuple des nouveaux convertis, dans cette cérémonie centrale de leur vie religieuse, ç'a été leur *départ*, leur *renvoi*, la *fin*... Serait-ce qu'on éprouvait quelque détente, quelque soulagement à ce renvoi, et comme un sentiment de la libération d'une contrainte ? Il n'en serait pas ainsi s'il s'agissait du renvoi des catéchumènes... Mais *il semble bien qu'il s'agit, quand le terme est devenu d'un emploi universel, du renvoi des fidèles*. Saint Césaire d'Arles (470-543) dit : « *Tunc fiunt Missae... quando corpus et sanguis Christi offeruntur* » (sermo 81). Après saint Césaire, les principaux témoins sont dans le même sens : Isidore de Séville (560 ?-636), Florus († vers 860), Remy d'Auxerre († 908)³⁹.

A ne considérer que ce problème de la compréhension, de l'attachement, de l'intérêt du monde des « pratiquants » pour la messe, on voit très vite qu'il y a immensément à faire... que très souvent cette pratique est routinière, traditionnelle, passive... Un exemple vécu illustrera mieux mon propos que des considérations générales... Il n'y a pas très longtemps, un de ces « pratiquants », qui nous occupent présentement, m'a posé la question suivante : « Monsieur le Curé, comment faites-vous donc, quand vous êtes en voyage pour dire la messe ? Vous emportez sur vous le Saint-Sacrement ? »... Sans commentaire...⁴⁰

9) *La célébration face au peuple n'est qu'un des aspects de cette action liturgique destinée à rendre vie, dans l'esprit de nos « chrétiens moyens », à la sainte messe.*

La chose est liée, si l'on veut bien y réfléchir, à la messe dialoguée.

Il s'agit, par une action *méthodique, progressive, proportionnée* aux différents auditoires de paroisse, d'arriver à faire de la messe le centre de la prière, de la vie religieuse, d'une foule de baptisés ignorants; que cette foule passive, routinière, simple spectatrice (trop souvent derrière un pilier!), devienne active, participe à la prière commune et au sacrifice... *L'œuvre est de longue haleine, est-il besoin de le dire ?*

Elle réclame du *temps*, de la *prudence* et une *installation aussi parfaite que possible, afin que le profond respect qui doit entourer la sainte messe soit absolument assuré*. S'il est permis de parler de Saint-Nizier, il nous faut reconnaître que la crypte des martyrs de

38. Cardinal SCHUSTER, *Liber Sacramentorum*, t. I, p. 63.

39. FORTESCUE, *La messe*, pp. 523-528, résume bien Dom DE VERT, *Explication des cérémonies de l'Église*, 1709-1713, t. I^{er}, pp. 1-66.

40. Proudhon écrit : « Quelquefois, aux grandes solennités, j'ai vu mon père faire comme tout le monde : aller à la messe; il s'y ennuyait, n'y comprenant rien, aussi étranger à la chose qu'un sourd-muet... » (*Justice*, 5^e étude, p. 128).

Lyon, centre de la piété antique à la Sainte Vierge, comme le dit le Pape Innocent IV dans sa bulle de 1250, était particulièrement favorable à cette expérience de la messe face au peuple.

Notre expérience jusqu'à présent n'a été conduite que devant *deux publics restreints et préparés par une éducation liturgique préalable*. Ces « réalisations » particulières paraissent très favorables et même concluantes; on nous permettra de les évoquer :

a) *Les messes d'enfants.*

Le problème de l'explication de la messe, et de la prière des enfants assistant à la messe, est parmi les plus difficiles et les plus délicats de la pastorale et de l'apostolat. Il s'agit que les enfants *aient compris la messe*⁴¹, *y aient prié*, et, si j'ose dire, aient été « accrochés » par la messe.

L'expérience dure depuis trois siècles au moins... Elle a commencé dans les collèges de Jésuites. Les méthodes ont été innombrables. Bremond a raconté, non sans les malices habituelles, les épisodes de l'effort liturgique, et notamment les batailles pour et contre les traductions de l'ordinaire de la messe. La cause aujourd'hui est entendue⁴².

Mais, si l'on peut dire, *la cause n'est gagnée que théoriquement, pour les auditoires d'enfants. Il faut, dans toute la mesure du possible, que notre méthode ne soit pour rien dans l'abandon de la messe par ces enfants arrivés à l'âge adulte...* Nous avons la très grande majorité des enfants lors des catéchismes de première communion, on sait le déchet actuel cinq et dix ans plus tard...

En gros, à l'heure actuelle, *il y a deux méthodes — celle de la facilité — et celle de la difficulté — celle qui assure la paix durant une demi-heure de messe hebdomadaire le jeudi, mais qui est de peu de portée, et celle qui, intéressant l'enfant et l'unissant concrètement au prêtre célébrant, le fait prier dans la messe et par la messe.* Il y a la méthode de routine et la méthode d'avenir... Assurément, on simplifie et on ne l'ignore pas... Assez souvent, les deux méthodes seront mêlées...

La méthode de facilité consiste à occuper les enfants pendant la messe.

Il ne faut pas diminuer son mérite : tous ceux qui ont l'expérience

41. Qu'on nous entende bien : Il s'agit *d'expliquer à des enfants*. Rien ne serait plus absurde que d'afficher de l'érudition, dire comme je l'ai entendu : Telle prière date de plus de mille ans, et autres étalages vains de science, d'ailleurs de troisième main... *L'ordre logique de la messe, son plan, sont au fond assez lointains*. Il faut que le catéchiste soit instruit, s'assimile ses connaissances et les transpose, les vulgarise intelligemment à l'usage des cervelles enfantines qui, ne l'oublions pas, sont de leur temps, d'un temps qui a la superstition du savoir.

Le plan le mieux adapté est dans BOUVET (cité plus loin, pp. 229-234).

42. *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, t. IX, *La vie chrétienne sous l'ancien régime*, pp. 129-206.

des enfants ⁴³ savent qu'ils ne laissent pas ignorer longtemps à qui leur parle s'ils sont intéressés ou s'ils s'ennuient. C'est donc déjà beaucoup que de tenir tranquille cet auditoire infantin quarante minutes à une cérémonie où *un être à part — le célébrant —* va et vient, à un autel lointain, *sans qu'on puisse voir au juste ce qu'il fait*. Le prêtre instructeur aura beau dire ce que le célébrant fait — l'enfant le croit, mais ne le voit pas ou ne le voit qu'à peine...

Il faut avoir observé des enfants, durant ces messes dos au peuple, pour constater que l'immense majorité des enfants n'est pas « accrochée », *l'attention n'y est pas*.

Le problème se pose dans son humble réalité : Comment occuper l'enfant durant la messe qui ne le saisit que peu. Que faire en pratique ?

L'expérience montre que beaucoup font réciter la prière du matin... Ainsi on gagne l'Évangile. Puis un cantique qui fait atteindre l'élévation, cantique plus ou moins accordé à l'action liturgique. Il est des collèges où la messe du matin, de chaque matin, se passe en cantiques ou en chapelets..

C'est une méthode de facilité : on a tenu les enfants, on les a fait prier, mais la messe elle-même ne les a pas saisis. C'est une prière semblable à toutes les autres prières.

La seconde méthode est beaucoup plus difficile, incontestablement. Elle est liée à l'enseignement du catéchisme, qui doit comporter, dès que l'enfant sait les prières usuelles, à chaque séance, une brève leçon de choses liturgiques : l'autel, les ornements, les chapelles, l'église, etc. Tous les enfants, et spécialement les petites filles, sont intéressés. Dans toute la mesure du possible, nous avons mis entre les mains de nos enfants des catéchismes le petit livre de M. le chanoine Bouvet, du clergé de Paris : *Premières notions d'instruction religieuse et leçons de choses religieuses*, chez de Gigord. Ce petit livre, composé pour les enfants du Collège Stanislas, touche au chef-d'œuvre du genre. Il est en langage accessible à des enfants de dix ans, très bien illustré, pieux, fort intelligemment présenté. Je me permets de le recommander respectueusement à mes confrères, au nom d'une expérience commencée en 1912 et ininterrompue, et d'exprimer aussi à l'auteur ma vive gratitude.

Mais, dira-t-on, rien de tout cela implique la messe face au peuple... Assurément... Il est toujours possible de limiter un essai avant sa conclusion normale, d'arrêter un drame avant le dénouement. *Si l'enseignement religieux de l'enfant doit être concret, il faut aller jusqu'au bout... L'explication de la chose n'est gravée en image dans une tête infantine que si la chose est vue en même temps qu'elle est expliquée. Fait capital et qui paraît concluant : quand les enfants ont été réellement PRÉPARÉS à assister à une messe face au peuple, la surveillance est grandement simplifiée, les enfants prient mieux avec le prêtre, ils suivent la messe avec un vif intérêt.*

43. Et surtout qui ont bien observé, ces dernières années, leur caractère nerveux, instable, aboulique. Tous, ou presque tous nos enfants des villes vont beaucoup trop au cinéma. On ne peut pas imaginer les ravages du cinéma sur ces imaginations enfantines.

Notre expérience avec les enfants en est à sa quatrième année et elle est concluante. Elle a même eu sa contre-épreuve. Les eaux de la Saône et du Rhône ayant rendu inutilisable notre crypte durant une grande partie de cette année, nous avons pu faire la différence d'intérêt apporté par les enfants à la messe célébrée face à eux dans la crypte et à la messe célébrée suivant le mode commun dans l'église supérieure.

La différence est sensible dès le début. Le prêtre faisant lentement le signe de la croix, l'enfant le fait de même avec lui. On lui a expliqué au préalable que c'était le geste qui exprimait la vie divine, qui rappelait tous les grands mystères chrétiens. Comment mal faire ce geste quand il le voit bien faire ? *L'enfant imite naturellement.*

Toutes les explications qu'on donne progressivement sont beaucoup plus aisées quant aux gestes : maintes jointes, le prêtre récite un cantique; les mains levées vers le ciel : le prêtre fait une prière; il tient son livre : c'est une lecture.

Ce qui importe, c'est que l'enfant ne soit pas séparé de ce qu'il voit faire et dire. *Kyrie, Gloria, Credo, Sanctus, Agnus Dei*, peuvent être dits par tous les enfants en français, sous la direction du prêtre instructeur. C'est assurément une préparation longue, minutieuse, patiente. Pour la traduction des prières, le Missel quotidien pour enfants de Dom Lefebvre et de M^{lles} de Hemptine et Van Elewyck rendra d'excellents services.

Peu à peu, on doit amener les enfants de la première communion à la *messe dialoguée* proprement dite. *Ce n'est pas une chimère.*

L'expérience montre que les enfants s'intéressent à la liturgie, chose concrète.

Évidemment, il faut diviser les explications, les répartir en quatre, cinq ou six messes, pour ne pas lasser le jeune auditoire. Il faut aller du plus simple au plus difficile... C'est un truisme... Mais l'expérience montre que ce sont les vérités premières qui sont parfois les mieux méconnues...

Également un cantique après l'élévation, cantique eucharistique assurément. Car cette seconde méthode demande essentiellement de *toujours accorder la prière des enfants avec la prière du prêtre...* (Avec d'excellentes intentions, certes, j'ai bien vu tel prêtre qui, invariablement, faisait réciter l'*Ave Maria* pendant le *Pater* à la messe...)

La messe face au peuple, *bien préparée*, a pour les enfants une valeur pédagogique considérable et, on peut l'espérer, à retentissements lointains. L'enfant qui vous dit spontanément : « Maintenant, m'sieu, on n'a plus envie de manquer la messe », vous apporte dès ici-bas la plus douce récompense.

Quant à nous, ne parlons plus *pendant* la messe, *prions avec les enfants* PAR la messe.

b) En second lieu, puisqu'on me demande un témoignage sur notre modeste expérience (beaucoup de confrères, certes, pourraient en apporter d'analogues), nous avons institué une *messe dialoguée face au peuple tous les jours*. Cette messe a été préparée par des

leçons de liturgie, que des auditeurs zélés ont même tapées à la machine...

Le résultat paraît excellent. L'assistance est régulière (sauf le lundi... Je pense qu'il en est un peu partout ainsi. Le lundi, l'assistance est moins nombreuse) et surtout elle a une attitude profondément pieuse. Elle est composée en majorité d'hommes. Nos groupes d'action catholique ayant mis cette action en liaison avec leur prière, se sont aperçus que *l'épanouissement normal de l'Action catholique est la prière publique de l'Église, la participation à une prière vivante, comprise et vue.*

Dans tout ceci, je ne saurais trop insister sur l'importance de deux choses :

1° *La préparation liturgique.*

La messe face au peuple doit être le couronnement d'une longue et minutieuse instruction. C'est une œuvre d'éducation qui ne se fait que lentement. Il ne faut retourner l'autel — toutes permissions obtenues, comme on le dira en terminant — que lorsque la messe dialoguée est bien au point.

2° *La disposition matérielle de l'autel, le placement des fidèles* sont d'une grande importance également.

Il faut sûrement prohiber *la plupart* des installations de fortune : autels improvisés, distance insuffisante entre le célébrant et l'assistance, les abus sont surtout possibles dans les camps de vacances.

En Allemagne, en Belgique, je sais des autels face au peuple où le célébrant tourne le dos au tabernacle. Les Ordinaires locaux, je le présume, l'ont donc accepté. Il semble qu'il serait mieux d'avoir la Sainte Réserve sur le côté de l'autel, dans une « tour ou tabernacle », comme on l'a fait jusqu'au XVII^e siècle et comme cela est encore en usage dans un certain nombre d'églises de Belgique⁴⁴. Pour nous, il ne serait pas conforme aux prescriptions canoniques de faire de cette « tour » un tabernacle permanent. En tout cas, un tabernacle en tiroir, dans l'autel portatif face au peuple, est à prohiber rigoureusement.

Enfin, le célébrant face au peuple doit connaître aussi bien que possible les rubriques, célébrer sans lenteur excessive comme sans précipitation, d'une *manière hiératique*, sans pose, sans affectation... *Il faut que l'homme disparaisse. Qu'on ne voie que le prêtre.*

Le célèbre M. Bourdoise, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, servait souvent la messe des prêtres de passage. C'était surtout pour voir comment ils célébraient, nous assure-t-on, et il faisait parfois certaines découvertes... En ferait-il de nos jours ? Il n'est que trop certain que la messe ne gagnerait pas à être dite face au peuple par quelques célébrants... ceci dit en toute charité.

Il ne peut s'agir non plus de généraliser cet usage, de procéder à

44. Cf. MAFFEI, *La Réserve eucharistique*, Bruxelles, 1942, Vromant, et à Paris, 14 bis, rue Jean-Ferrandi.

des transformations importantes dans nos églises. *Il ne faut pas attendre non plus de cette coutume nouvelle des effets magiques...* J'ai l'impression que certains attachent une importance démesurée au retournement de l'autel...

*
**

De l'étude qui précède, il faut dégager les idées maîtresses qui devront, semble-t-il, commander l'attitude et les démarches du clergé.

1° L'autel aménagé pour la célébration face au peuple est prévu et permis par le Droit liturgique. Il ne saurait faire l'objet d'une interdiction générale, sous réserve des remarques qui suivent.

2° Cependant, aux yeux des fidèles, eu égard à l'usage quasi universel de l'autel disposé pour la célébration dos au peuple, le retour à la discipline antique a l'aspect d'une innovation.

3° En fait, l'autel face au peuple n'a jamais été dans l'antiquité que le maître-autel, l'autel unique, celui où était célébrée la « grand'messe ». Depuis un millénaire, presque partout, il a été remplacé par l'autel dos au peuple, aménagé d'abord pour la « messe basse ». Cet usage est aujourd'hui la pratique commune.

4° Actuellement, la tendance est de faire participer plus activement les fidèles à la « messe basse ». C'est la messe dite « dialoguée ». Ce genre de messe achemine plutôt à la célébration face au peuple, si certaines conditions sont réalisées.

5° Il convient d'adapter à la messe face au peuple les réponses de la Sacrée Congrégation concernant la « messe dialoguée ». Ces réponses autorisent à la « messe basse » la participation active des fidèles, prévue uniquement par les rubriques pour la grand'messe, moyennant le respect de certaines conditions d'intérêt général, de décence et d'opportunité. *L'évêque est juge de la réalisation de ces conditions locales.*

Consultée par l'archevêque de Gênes, la Congrégation répondait au sujet de la messe dialoguée : « Pertinet ad Ordinarium, ad normam decreti n. 4375, *judicare in singulis casibus, spectatis omnibus rerum adjunctis, videlicet loco, populo, etc., utrum usus propositus ET SI PER SE LAUDABILIS, INFERAT TURBATIONEM POTIUSQUAM FOVEAT DEVOTIONEM* » (30 NOV. 1935, *Periodico*, 1936, pp. 43 et 61).

Pareille réponse aurait toutes chances d'être formulée au sujet de la pratique de l'autel face au peuple.

6° *Il en résulte que c'est à l'évêque seul qu'appartient dans son diocèse la direction et le contrôle d'un mouvement tendant à la célébration face au peuple. Il a le droit de régler cet usage. Il est d'ailleurs le premier célébrant de droit à tous les autels de son dio-*

cèse. Seul, il est à même de juger avantages et inconvénients locaux d'un mode de célébration, en fait nouveau pour les fidèles. Seul, il peut pleinement apprécier les retentissements, parfois imprévus, de la nouvelle discipline. *Tout ce qui est licite n'est pas toujours, partout, et immédiatement expédient. En pareille matière, l'appréciation purement individuelle n'est pas recevable.*

7° En fait, la disposition même de nos églises interdit des bouleversements importants et nombreux. Pour le moment, dans les églises existantes, il ne saurait s'agir que de quelques rares aménagements, par exemple pour un autel majeur non consacré, dans une crypte, dans une chapelle de communauté, etc.

L'usage nouveau semble donc devoir être plutôt exceptionnel. Ces transformations — comme aussi les plans de nouveaux édifices — doivent être soigneusement étudiés à l'avance suivant les prescriptions du droit relatives à l'autel principal et à l'autel où devra être conservée la Sainte Réserve.

8° Quant à l'installation provisoire d'autels portatifs pour la célébration face au peuple, lesquels peuvent avoir en certaines circonstances (missions, messes d'enfants, etc.) un réel intérêt pédagogique, ils devront toujours être établis dans le sanctuaire. Il serait convenable que le célébrant ne tournât pas le dos à l'autel majeur où dans le même temps sera conservé le Saint-Sacrement. Il semble plus indiqué de conserver durant cette messe, donc d'une façon transitoire, la Sainte Réserve dans une « tour » latérale.

9° Dans les installations de fortune, hors d'une église ou chapelle, dans les camps de vacances notamment, on veillera avec soin à écarter tout ce qui pourrait porter atteinte au profond respect dû aux Saints Mystères. *Une distance notable doit toujours être ménagée entre le célébrant et les fidèles.* A défaut, il vaut infiniment mieux ne pas s'écarter de l'usage communément reçu et célébrer dos au peuple.

Tous, nous désirons ardemment une participation plus effective de nos fidèles à la sainte messe. Tous, nous pouvons aisément comprendre, en matière grave et délicate, la sage réserve de nos évêques : il s'agit de l'acte central du culte chrétien.

L'avenir montrera par des initiatives prudentes, bien préparées, soumises à l'obéissance due à la Hiérarchie, si le nouveau mode de célébration est de nature à dépasser le stade actuel des essais apostoliques.

Lyon. Avril 1945.

Chanoine M. MICHAUD,
Archiprêtre de Saint-Nizier,
Professeur aux Facultés catholiques.